



Départ d'un logement paiement du dernier loyer

Par **Benitoxx**, le **02/05/2011** à **17:04**

Bonjour, je quitte un logement que j'ai occupé un peu moins d'un an. J'ai envoyé mon préavis de départ 3 mois avant conformément a la loi. Ma question est la suivante. L'accusé de réception du recommandé est arrivé le 10 Fevrier, donc je dois rendre le logement pour le 10 Mai. Dois-je régler la totalité du loyer ou seulement les 10/31eme de celui-ci ? Merci , de m'indiquer si possible un site officiel avec des documents imprimables faisant foi ou je pourrais consulter mes droits.

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **17:26**

Vous devez le loyer et charges jusqu'a la fin du bail ou jusqu'à la relocation si elle arrive avant la fin du bail.

Si le logement n'est pas reloué avant, donc jusqu'au 10. Perso, pour le calcul, je préfère le faire via le loyer annuel, ramené au journalier
(loyer mensuel *12)/365 et ensuite vous multipliez par 10 le loyer journalier

Par **Benitoxx**, le **03/05/2011** à **12:08**

Merci beaucoup